

2021-01



**PROCÈS-VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SOPPE-LE-BAS**

|                                       |
|---------------------------------------|
| Département<br>du Haut-Rhin           |
| Arrondissement<br>de Thann-Guebwiller |
| Nombre de<br>conseillers élus<br>15   |
| Conseillers<br>en fonction<br>15      |
| Conseillers<br>présents<br>14         |

**Séance ordinaire**  
**du 9 février 2021 à 19 heures 30 minutes**

**Sont présents :** BITSCH Raymond, DRAXEL Laurent, GUTTIG Stéphanie, LICHTIN Sophie, LILLER Laurent, MAZAJCZYK Richard, RICHARD Marie-José, SAGET Laurent, SARROCA Mylène, WALGENWITZ Éric, WALGENWITZ Jérémie, WALTER Brigitte, WEISS Jean-Julien, WEISS Nicolas.

**Absents excusés :** WOLF Vivien

**Ont donné procuration :** WOLF Vivien à WEISS Jean-Julien

**Secrétaire de séance :** SARROCA Mylène

**Ordre du jour :**

1. Approbation du P.V. de la séance du 24 novembre 2020
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Rénovation de l'Eglise (maîtrise d'ouvrage – détail des travaux - demandes de subventions)
4. Système de Vidéoprotection
5. Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach : modification des statuts
6. Motion de soutien à l'Hôpital de Thann
7. Divers

Mr le Maire ouvre la séance à 19h30 ; il donne connaissance des excuses des conseillers et des procurations qui lui ont été transmises. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement et Mr le Maire passe à l'ordre du jour.

Mr le Maire propose aux conseillers municipaux présents de se réunir à huis clos, dans les conditions prévues par l'article L2121-18 du CGCT. La proposition de Mr le Maire est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- point n°7 : éclairage public
- point n°8 : médiosoppe

**Point n° 1**  
**Approbation du P.V. de la séance du 24 novembre 2020**

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Point n° 2**  
**Désignation du secrétaire de séance**

Mme Mylène SARROCA a été désignée secrétaire de séance.

**Point n° 3**  
**Rénovation de l'église (maîtrise d'ouvrage – détail des travaux – demandes de subventions)**

Mr le Maire présente les travaux de rénovation énergétique et de réhabilitation de l'église de Soppe-le-Bas pour un montant HT de 441.351,89 € comportant les travaux suivants :

- remplacement des vitraux
- réhabilitation de la toiture
- mise en place d'un nouveau chauffage
- installation de panneaux photovoltaïques
- mise en peinture des façades.

Il demande aux membres du conseil municipal présents :

- d'approuver l'opération de rénovation de l'église,
- d'accepter d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- d'autoriser le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions
- fixer le plan de financement suivant :
  - DETR : 180.000,00 €
  - Pays Thur Doller (CEE) : 12.000,00 €
  - Région (Climaxion) : 15.000,00 €
  - fonds propres : 34.351,89 €
  - emprunt : 200.000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- approuve l'opération de rénovation de l'église pour un montant total de 441.351,89 € HT, comprenant les travaux suivants :
  - remplacement des vitraux
  - réhabilitation de la toiture
  - mise en place d'un nouveau chauffage
  - installation de panneaux photovoltaïques
  - mise en peinture des façades
- accepte d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions (DETR/DSIL – Climaxion – Pays Thur Doller)
- fixe le plan de financement suivant :
  - DETR : 180.000,00 €
  - Pays Thur Doller (CEE) : 12.000,00 €
  - Région (Climaxion) : 15.000,00 €
  - fonds propres : 34.351,89 €
  - emprunt : 200.000,00 €.

**Point n° 4**  
**Système de Vidéoprotection**

Mr le Maire demande l'ajournement de ce point, le dossier n'étant pas complet.

2021-02

**Point n° 5****Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach : modification des statuts**

Vu la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019

Vu l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales relatif au transfert de compétences ;

Vu l'article L.5214-16 I-1° du code général des collectivités territoriales relatif aux compétences des communautés de communes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, en date du 2 décembre 2020.

Monsieur le Maire propose les modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach suivants :

**1. Abonnements Internet des mairies et des écoles :**

Suppression de la prise en charge des abonnements Internet des Mairies et écoles en modifiant l'article n°3.15. des statuts de la Communauté de Communes comme suit :

**Ancienne rédaction :****3.17. Développement de l'accès au Haut-Débit d'intérêt communautaire**

- Desserte des communes en Haut-Débit en liaison intercommunale par toute technologie adaptée
- Participation à la pose de câble (fibre optique, câble coaxial ou toute technologie adaptée) dans les réseaux communaux par la signature d'une convention de mise à disposition avec chaque commune.
- Prise en charge des abonnements Internet des Mairies des Communes-membres et des structures intercommunales.
- Informatisation, avec accès au câble et à Internet, des écoles élémentaires, primaires et maternelles (matériel informatique et périphériques, abonnement Internet, maintenance informatique, soutien au réseau d'écoles, formation aux enseignants)

**Rédaction proposée :****3.17. Développement de l'accès au Haut-Débit d'intérêt communautaire**

- Desserte des communes en Haut-Débit en liaison intercommunale par toute technologie adaptée
- Participation à la pose de câble (fibre optique, câble coaxial ou toute technologie adaptée) dans les réseaux communaux par la signature d'une convention de mise à disposition avec chaque commune.
- Prise en charge des abonnements Internet des structures intercommunales.
- Informatisation des écoles élémentaires, primaires et maternelles (matériel informatique et périphériques, maintenance informatique, soutien au réseau d'écoles, formation aux enseignants)

**2. Allocation de vétéran**

Ajout de la compétence suivante :

**3.21. Service incendie d'intérêt communautaire**

Prise en charge des contributions des Communes au Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.)

**Prise en charge des allocations de vétéran des communes-membres**

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents la modification des statuts de la Communauté des Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

**Point n° 6**  
**Motion de soutien à l'hôpital de Thann**

Mr le Maire expose la motion de soutien à l'hôpital de Thann :

« Madame Claudine FRANÇOIS-WILSER, adjointe déléguée à l'éducation, la jeunesse, à la santé et au devoir de mémoire rappelle aux membres du Conseil Municipal les récentes fermetures de différents services de l'hôpital de Thann : celui des urgences en 2017, de la chirurgie conventionnelle la même année et de la maternité en 2019. Ces services étaient appréciés de la population comme des professionnels de santé. Ils apportaient une réponse de proximité aux besoins de la population tout en réservant les cas complexes pour le site de Mulhouse.

Aujourd'hui, des menaces pèsent sur notre hôpital et la vigilance pour le maintien des différents services devient une priorité.

La chirurgie ambulatoire, présentée jusque-là comme l'avenir du site, fonctionnait avec les praticiens de Thann et de Mulhouse et restait une activité importante pour la population avec la chirurgie des cataractes, les coloscopies, la chirurgie urologique et gynécologique.

Or, le bloc opératoire de l'hôpital de Thann, fermé depuis le début de la crise COVID, n'a toujours pas repris son fonctionnement, alors même que les blocs des autres hôpitaux ont déjà rouvert pour une activité réduite, certes, mais effective.

Actuellement, les listes d'attentes pour les soins et les actes importants de dépistage ou autres s'allongent et mettent la santé de la population du territoire en danger. Ceci est inadmissible.

Après les transformations du service d'urgence en un centre de soins non programmés, de la maternité en centre de périnatalité et la non réouverture du bloc opératoire, nous sommes très inquiets quant à l'avenir du service de chirurgie ambulatoire de l'hôpital de Thann dont nous craignons la fermeture à terme.

Cette situation serait dramatique pour tous les habitants du territoire et aussi, au regard des nombreux déplacements générés, une aberration sur le plan de l'environnement.

Par ailleurs, la Ville de Thann n'est même plus représentée par son maire au Conseil de Surveillance du GHRMSA, alors même que la Ville est le siège de cet hôpital.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- demande la réouverture du bloc opératoire de l'hôpital de Thann,
- soutient le maintien de l'unité de chirurgie ambulatoire,
- demande un siège pour le Maire de Thann au Conseil de Surveillance du GHRHSA
- autorise Monsieur Maire à transmettre cette motion à monsieur le Préfet du Haut- Rhin, au Président du Conseil de Surveillance du GHRNSA, à Mme KLINKERT et Mrs BOCKEL et ROTTNER. »

En réponse à cette consultation, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après avoir délibéré exprime son total SOUTIEN et :

- demande la réouverture du bloc opératoire de l'hôpital de Thann,
- soutient le maintien de l'unité de chirurgie ambulatoire,
- demande un siège pour le Maire de Thann au Conseil de Surveillance du GHRHSA
- autorise Monsieur Maire à transmettre cette motion à monsieur le Préfet du Haut- Rhin, au Président du Conseil de Surveillance du GHRNSA, à Mme KLINKERT et Mrs BOCKEL et ROTTNER.

**Point n° 7**  
**Eclairage public**

Mr le Maire donne la parole à Mr Raymond BITSCH, adjoint aux travaux :

Mr BITSCH présente le projet de remplacement de l'éclairage public par des Led Vieille Route et dans les rues de l'Eglise et de Diefmatten.

**2021-03**

Mr BITSCH rappelle que les travaux de la zone artisanale sont de la compétence de la Communauté des Communes mais que la municipalité va engager les travaux en accord avec cette dernière, qui nous reversera la somme correspondant aux travaux par convention. Par ailleurs, les armoires électriques sont vétustes et il convient de procéder à leur remplacement.

Le coût total de cette opération s'élève à 24.333,80€ HT soit 29.200,56€ TTC.

Le montant probable de la subvention s'élèverait à 7.500€.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

- décide de procéder aux travaux de remplacement des candélabres par des Led et de mise aux normes des armoires électriques pour un montant total de 24.333,80€ HT soit 29.200,56€ TTC.
- autorise Mr le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Rhin pour la réalisation de cette opération.

**Point n° 8**  
**Médisoppe**

Mr le Maire rappelle le projet du dossier Médisoppe : la commune de Soppe-le-Bas souhaitait réaménager les locaux de l'ancienne école élémentaire pour l'installation d'un cabinet médical. Ce projet n'a pas évolué car nous n'avons pas trouvé de médecins intéressés, et le Docteur Peterschmitt - qui souhaiterait ouvrir un pôle médical de plusieurs médecins sur le secteur - considère que ces locaux ne sont pas adaptés pour l'installation d'un cabinet médical. De plus, si l'on souhaite réaménager les locaux, il faudrait également déterminer le mode de fonctionnement pour l'usage des locaux (location et type de bail).

Mr le Maire évoque la possibilité d'une réflexion à l'échelle intercommunale sur ce projet.

Mr le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent poursuivre ce projet immédiatement et déposer un dossier de demande de subvention DETR/DSIL (avant le 26 février 2021) ou retravailler les différentes solutions.

Après en avoir délibéré, il en ressort que :

- 1 conseiller municipal souhaite poursuivre le projet
- 6 conseillers municipaux s'abstiennent
- 8 conseillers municipaux sont d'avis de retravailler le projet et déposer le dossier ultérieurement.

**Point n° 9**  
**Divers**

- Mme Mylène SARROCA soulève le problème de la petite enfance. Les moyens de garde pour les tous petits sont limités le matin.
- Mme Brigitte WALTER demande aux membres du conseil municipal leurs impressions sur le nouveau « fil infos » qui a été distribué dans les boîtes aux lettres des soppois. Il en ressort que c'est un moyen de communication rapide pour alerter la population. La publication se fera en fonction des informations à diffuser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 34 minutes.

**Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la séance du 9 février 2021**

Ordre du jour :

1. Approbation du P.V. de la séance du 24 novembre 2020
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Rénovation de l'Eglise (maîtrise d'ouvrage – détail des travaux - demandes de subventions)
4. Système de Vidéoprotection
5. Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach : modification des statuts
6. Motion de soutien à l'Hôpital de Thann
7. Eclairage public
8. Médisoppe
9. Divers.

| Nom et prénom      | Qualité                   | Signature                                 | Procuration |
|--------------------|---------------------------|---|-------------|
| WEISS Jean-Julien  | Maire                     |   |             |
| LICHTIN Sophie     | 1 <sup>ère</sup> Adjointe |   |             |
| WALTER Brigitte    | 2 <sup>ème</sup> Adjointe |   |             |
| MAZAJCZYK Richard  | 3 <sup>ème</sup> Adjoint  |   |             |
| BITSCH Raymond     | 4 <sup>ème</sup> Adjoint  |   |             |
| RICHARD Marie-José | Conseillère municipale    |   |             |
| WALGENWITZ Éric    | Conseiller municipal      |   |             |
| SAGET Laurent      | Conseiller municipal      |   |             |
| WALGENWITZ Jérémie | Conseiller municipal      |   |             |
| WOLF Vivien        | Conseiller municipal      | Procuration donnée à<br>WEISS Jean-Julien |             |
| WEISS Nicolas      | Conseiller municipal      |   |             |
| DRAXEL Laurent     | Conseiller municipal      |   |             |

2021-04

|                  |                        |  |  |
|------------------|------------------------|--|--|
| GUTTIG Stéphanie | Conseillère municipale |  |  |
| SARROCA Mylène   | Conseillère municipale |  |  |
| LILLER Laurent   | Conseiller municipal   |  |  |